



Stratégie de développement de la voie d'eau L'exemple unique du bassin hydrographique de la Rivière Lot



Le Bassin du Lot est un des rares exemples de territoire cohérent qui a su mobiliser les énergies autour d'un grand projet structurant consistant, à travers la protection et la valorisation de ses atouts, à créer une dynamique de développement productrice de richesses.

Dans le cadre de la démarche de développement touristique intégrée « Vallée du Lot », engagée à partir des années 80, l'association pour l'aménagement de la vallée du Lot et l'Entente Interdépartementale du Bassin du Lot ont travaillé à la mise en œuvre de projets structurants capables de faire de la vallée du Lot une destination touristique nationale et européenne.

En effet, le tourisme reste l'un des rares secteurs économiques qui puissent encore progresser sur nos territoires ruraux afin d'assurer le maintien de nos populations et attirer de nouveaux résidents sachant que ces nouveaux emplois, fortement liés au territoire ne sont pas délocalisables.



Forts de ce constat, les 5 départements de l'entente ont décidé de relancer la navigation sur le Lot, abandonnée définitivement lors du déclassement de la rivière à la nomenclature des voies navigables en 1926. En 1990, les premiers 65 km sont rouverts dans le Lot et aujourd'hui se sont près de 190 km qui sont navigables.

L'Etat a accompagné cette démarche et a reconnu le projet comme un des grands projets nationaux d'aménagement du territoire.

Cette remise en navigabilité a donc été une « véritable locomotive » qui a permis de **repositionner la rivière au centre des préoccupations**. Elle est pour tout le territoire un facteur de développement durable qu'il faut préserver et valoriser de l'amont à l'aval. En effet, l'image du tourisme fluvial bénéficie à l'ensemble du territoire, bien au-delà du seul secteur navigable.

Dans certaines communes, la navigation a permis une relance économique qui s'est traduite par une augmentation de la population (renversement de la tendance), la réouverture de commerces de proximité (restaurants, épiceries, cafés, boulangerie...), la création de lotissements, le maintien voir l'ouverture de classes dans les écoles, l'implantation de villages de vacances, la multiplication des hébergements touristiques de type gîtes ou chambres d'hôtes...

En 2001 déjà, le chiffre d'affaires annuel (direct et indirect) des activités liées à l'eau dans l'économie du territoire été estimé en plus de 14 M€. Aujourd'hui, une étude bilan et prospective va être lancée début mars afin de mettre à jour ces chiffres et d'aller plus loin dans l'analyse de l'impact économique de la gestion intégrée menée sur le bassin du Lot.

Cette réussite sur le plan économique s'explique aussi par l'approche innovante qui a été faite car au-delà de la simple remise en navigabilité de la rivière Lot, c'est l'approche de gestion intégrée qui a permis de faire de la rivière un vecteur de développement économique pour tout le territoire.

En effet, l'originalité de notre démarche, unique au niveau national, voir européen, est que la rivière est considérée avant tout comme une entité géographique, économique et sociale à part entière, dont la mise en valeur nécessite une politique spécifique de développement, d'aménagement et de protection.

A partir de ce projet de remise en navigabilité, c'est la vision globale du développement de la vallée qui est née dans les esprits, il fallait aborder le développement de la voie d'eau en intégrant tous les usages : navigation, eaux vives, protection des milieux, pêches, baignade, eau potable, irrigation...



C'est ainsi qu'au cours des 30 dernières années, des actions de valorisation de la voie d'eau ont été engagées dans tous les domaines (environnement, tourisme...).

- Reconquête de la qualité des eaux :

Seule une rivière en bonne santé peut être vecteur de développement. L'eau et les espaces naturels sont des éléments d'attractivité qu'il faut protéger, valoriser et entretenir.

Le Bassin versant est le territoire pertinent pour la gestion intégrée de la ressource en eau, celui où se posent les problèmes et celui où ils peuvent être résolus par consensus avec les acteurs de l'eau et de l'aménagement du territoire.

C'est sur le bassin du Lot qu'ont été engagés, bien avant la directive européenne sur les baignades, les actions de lutte contre la pollution bactériologique (1970 opération Lot rivière claire). L'ensemble des acteurs du bassin ont fait de l'objectif baignade une priorité d'action.

L'Entente a participé à la mise en œuvre d'un suivi coordonné de la qualité microbiologique des eaux du Lot, des programmes d'aides financières ont été mis en place avec l'Agence de l'eau Adour Garonne afin d'aider les collectivités à mettre en place des dispositifs performants de traitement des eaux...

Aujourd'hui le Lot est une rivière en bonne santé, on s'y baigne sans crainte, les riverains sont fiers de leur rivière, ils la redécouvrent et sont de plus en plus nombreux à participer au Big Jump. Quant aux plaisanciers, une des choses qu'ils apprécient le plus en navigant sur le Lot c'est de pouvoir plonger de leur bateau pour se rafraîchir, sans crainte sur la qualité de l'eau.

Dans le cadre de la mise en place de la directive européenne cadre sur l'eau, 70 % des masses d'eau du bassin versant du Lot ont été considérées en 2006 comme étant en bon état, l'objectif 2015 pour nous est de passer à 80 %.



Big Jump à Casseneuil- Lot et Garonne photo SMAVLOT

- Un soutien des étiages au service du multi-usages :

Le Lot est une rivière qui connaît de sévères étiages (4 m³), depuis 1989, l'Entente interdépartementale du bassin du Lot assure, grâce à une convention signée avec EDF concessionnaire, en amont, des grands barrages de la Truyère, la réalimentation du Lot du 1^{er} juillet au 30 septembre, voir au 30 octobre quand cela s'avère nécessaire.

Ce soutien d'étiage du Lot domanial doit assurer et assure tous les enjeux suivants :

- Le maintien de la qualité de l'eau avec le respect des débits d'objectifs d'étiage fixés par le SDAGE Adour Garonne,
- Les prélèvements pour l'eau potable
- Les prélèvements pour l'eau industrielle,
- *les prélèvements nécessaires à l'irrigation,
- La pratique continue de la navigation fluviale,
- La pratique du canoë et des autres activités nautiques.

Même pendant les années les plus sèches, le soutien des étiages a permis d'assurer sur le Lot tous les enjeux pré-cités.

Il convient également de souligner que pendant toute la période d'étiage, l'Entente assure avec l'ensemble des usagers (chambres d'agricultures, loueurs de bateaux...) un suivi régulier lui permettant d'anticiper les besoins et répondre ainsi à toutes les problématiques.



Barrage de Sarrans sur la Truyère Photo EDF

- Démarche « Vivez le Lot Culture Nature » :

Ce concept, tout à fait innovant vise à faire découvrir les patrimoines naturels et culturels sur un itinéraire fluvial à travers la pratique des sports nature et autres formes d'itinérances si elles sont respectueuses de l'environnement.

Au-delà de la découverte du patrimoine par la pratique des sports nature, il s'agit aussi de développer la mise en réseau des acteurs (prestataires économiques, collectivités, habitants) sur l'ensemble du linéaire. Cette mise en réseau pouvant être thématique comme territoriale.

Le principe :

- Découvrir un cours d'eau à travers la pratique de sports nature
- Disposer d'un référentiel qui garantit la qualité et la diversité des pratiques et des prestations
- Construire le projet dans une logique de réseau dans la vallée (interaction entre les activités)
- Construction du projet sur une base de volontariat des collectivités et des prestataires (il faut avoir envie et respecter les critères de qualité)



- Associer la population au montage du projet

Les objectifs :

- Une découverte du patrimoine naturel, culturel et gastronomique par la pratique des sports nature et positionner la vallée du Lot en tant que référence pour la pratique des sports nature
- Disposer de sites de pratique idéaux qui motivent les passionnés et font de nouveaux adeptes
- **Créer une symbiose entre la rivière, ses habitants et ses visiteurs**
- Mettre en réseau les pratiquants, prestataires et habitants
- Construire une « dynamique d'offres touristiques » qui facilite mutualisation, économie d'échelle et gain de performance économique
- Favoriser l'activité touristique hors des périodes 10 juillet / 20 Août



Canoë Kayak base de l'Asv'olt à Vieillevie Cantal



Chemin de halage de Bouziès Photo Entente



Randonnée à cheval Photos Pierre Soissons



Conclusion :

C'est dans la vallée du Lot qu'a été développé pour la première fois le concept de gestion intégrée et une vraie stratégie globale a été mise en place en partenariat avec toutes les parties prenantes du territoire avec pour finalité d'exploiter la rivière comme un facteur de développement économique.

L'Entente et l'association ont ainsi lancé une démarche partenariale fondée sur la solidarité amont-aval afin de faciliter l'émergence d'une nouvelle destination touristique, de préserver la qualité de l'environnement et répondre aux principaux enjeux environnementaux.

La rivière est revenue au premier plan des préoccupations des élus et des autres acteurs du tourisme, sa préservation et sa valorisation sont reconnues par tous comme étant un véritable enjeu économique.



Le Bassin du Lot en quelques chiffres

5 Départements : Lozère, Aveyron, Cantal, Lot et Lot et Garonne

4 Régions : Languedoc-Roussillon, Midi-Pyrénées, Auvergne et Aquitaine,

Une superficie totale de 11 800 km²,

590 communes,

n de rivières et cours d'eau dont 480 km pour le Lot



Une gouvernance novatrice basée sur la concertation et la complémentarité de deux structures:

La démarche spécifique « Vallée du Lot » qui se poursuit depuis 1969 dans la logique de « gestion intégrée de vallée » s'appuie sur deux structures complémentaires travaillant en parfaite synergie :

1) L'association pour l'aménagement de la vallée du Lot (créée en 1969) représentant les élus, les socio-professionnels du bassin du Lot (hydroélectriciens, loueurs de bateaux, chambres consulaires, offices de tourisme...). Elle constitue ainsi un véritable « parlement de l'eau » à l'échelle du bassin versant.

2) L'Entente interdépartementale du bassin du Lot, créée en 1980, par les 5 conseils généraux traversés par la rivière (Lozère, Aveyron, Cantal, Lot et Lot et Garonne) et reconnue par l'Etat « Etablissement Public Territorial de Bassin ». A ce titre elle assure des missions spécifiques sur la protection et la valorisation de la ressource en eau, la prévention des inondations tout en poursuivant ces objectifs de développement et d'aménagement du territoire.

